



KPMG S.A.
Anjou
28 rue de Terre-Neuve
ZAC de l'Ecuyère
B.P. 30335
49303 Cholet Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 41 49 53 00
Télécopie : +33 (0)2 41 71 04 83
Site internet : www.kpmg.fr

Association Familles Rurales Nueil les Aubiers

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018
Association Familles Rurales Nueil les Aubiers
20 avenue Saint Hubert - Parc Saint Hubert
79250 Nueil les Aubiers
Ce rapport contient 16 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à direction et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Echo
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Anjou
28 rue de Terre-Neuve
ZAC de l'Ecuyère
B.P. 30335
49303 Cholet Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 41 49 53 00
Télécopie : +33 (0)2 41 71 04 83
Site internet : www.kpmg.fr

Association Familles Rurales Nueil les Aubiers

Siège social : 20 avenue Saint Hubert - Parc Saint Hubert
79250 Nueil les Aubiers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Familles Rurales Nueil les Aubiers, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valorisation des créances familiales et financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

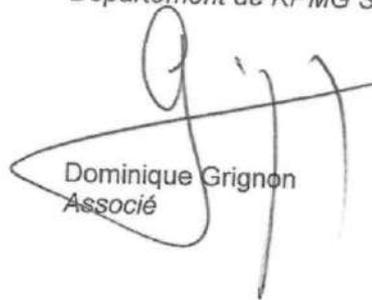
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cholet, le 11 septembre 2019

KPMG S.A.
Département de KPMG S.A.



Dominique Grignon
Associé

BILAN ACTIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au 31/12/2017
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	15 481.05	9 405.46	6 075.59	4 681.55
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels	7 508.19	3 802.28	3 705.91	4 172.66
Autres immobilisations corporelles	19 667.28	6 346.73	13 320.55	15 803.78
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	42 656.52	19 554.47	23 102.05	24 657.99
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				150.00
Créances (3)				
Créances redevables et comptes rattachés	49 875.75		49 875.75	60 387.92
Autres	29 872.05		29 872.05	43 705.50
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	101 760.30		101 760.30	163 577.83
Charges constatées d'avance (3)	607.08		607.08	220.00
TOTAL (III)	182 115.18		182 115.18	268 041.25
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	224 771.70	19 554.47	205 217.23	292 699.24
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN PASSIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	26 130.22	26 130.22
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	151 253.82	132 755.37
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-87 991.03	18 498.45
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	89 393.01	177 384.04
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charge	18 211.53	9 194.47
TOTAL (III)	18 211.53	9 194.47
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		690.33
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 440.41	11 177.17
Dettes fiscales et sociales	82 172.28	94 253.23
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	97 612.69	106 120.73
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	205 217.23	292 699.24
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	97 612.69	106 120.73
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

29106 - ASSOC FAMILLES RURALES
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	337 119.50	353 557.35
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	216 383.61	259 530.94
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	10 114.75	28 597.29
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	18 342.19	12 189.10
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	581 960.05	653 874.68
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures	27 089.63	28 428.02
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	48 365.08	55 784.62
Impôts, taxes et versements assimilés	16 748.21	14 761.44
Salaires et traitements	398 489.66	388 643.72
Charges sociales	158 143.41	141 892.24
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 918.28	2 586.12
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	9 017.06	-3 349.54
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	7 460.61	7 917.30
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	671 231.94	636 663.92
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-89 271.89	17 210.76
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	621.95	867.91
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	621.95	867.91
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	621.95	867.91
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 401.57	605.06
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		

29106 - ASSOC FAMILLES RURALES
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	2 401.57	605.06
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 742.66	185.28
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 742.66	185.28
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	658.91	419.78
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-87 991.03	18 498.45
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	584 983.57	655 347.65
TOTAL DES CHARGES	672 974.60	636 849.20
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-87 991.03	18 498.45
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature	27 658.98	26 639.68
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS	27 658.98	26 639.68
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	27 658.98	26 639.68
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES	27 658.98	26 639.68
TOTAL	-87 991.03	18 498.45
* Y compris : <i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>		
<i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
(1) <i>Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		
(2) <i>Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		
(3) <i>Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de</i>	658.91	419.78

ANNEXE COMPTABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Association FAMILLES RURALES

Services aux personnes

Parc Saint-Hubert

20, avenue Saint-Hubert

79250 NUEIL LES AUBIERS

BILAN - COMPTE DE RESULTAT - ANNEXE

L'ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total est de 205.217,23 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 584.983,57 € et dégageant une perte de (-) 87.991,03 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes les tableaux figurant dans le sommaire de l'annexe, ci-avant, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Arrêté du 8 septembre 2014 portant homologation du règlement de l'ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE COMPTABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Le mode de présentation du bilan et du compte de résultat a été réalisé selon le plan comptable associatif.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

L'association a opté pour la mesure de simplification autorisée pour les PME. Les immobilisations sont amorties sur la durée d'usage et non sur la durée réelle d'utilisation pour les immobilisations non décomposables.

a) Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur 1 an.

b) Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur prix d'achat, à l'exclusion des frais accessoires.

La base amortissable est la valeur d'entrée énoncée ci-dessus sous déduction d'une valeur résiduelle, quand cette dernière a pu être évaluée. Cette base, pour l'ensemble des matériels, outillages, agencements et matériels roulants, n'est pas apparue significative et mesurable, au terme de leur durée d'utilisation.

En outre, le prix d'achat ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une répartition entre ses divers composants.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée d'usage :

- matériel et outillage	1 à 5 ans
- matériel et mobilier de bureau	3 à 5 ans

Il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire dans les cas de recours à l'amortissement dégressif.

c) Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Certaines créances d'un montant TTC de 2.129,62 €, dont le recouvrement apparaît comme incertain ont fait l'objet d'une charge pour créances irrécouvrable pour la somme de 2.129,62 € à la clôture de l'exercice.

ANNEXE COMPTABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

d) Etat des Créances

Clôture au 31/12/2018	Echéances	Janvier 2019	Echéance + 1 mois
Clients Total :	49.875,75 €	11.882,35 €	37.993,40 €

e) Etat des dettes

En application du Code de Commerce (article D 441-4), nous vous communiquons ci-dessous les échéances des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice.

DETTES au 31.12.2018	Montant total restant dû	Echéance à (-) 1mois	Echéance à + 1mois	Echéance à un an au plus
AUTRES DETTES				
40 - Fournisseurs	10.992,41 €	7.843,69 €	3.148,72 €	
42 - Personnel	4.829,15 €	4.849,55 €	(-) 20,40 €	
43 - Organismes sociaux	35.931,30 €	27.051,09 €	8.880,21 €	
TOTAL I	51.752,86 €	39.744,33 €	12.008,53 €	0,00 €

Clôture au 31/12/2017	Echéances	Janvier 2018	Février 2018
Fournisseurs Total :	7.778,17 €	4.566,76 €	3.211,41 €

f) Rémunérations

Les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants et salariés s'élèvent à 82.196,46 €

ANNEXE COMPTABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

g) Les engagements de départ volontaire à la retraite

L'engagement retraite à la clôture est évalué à 87.197,05 € en cas de départs volontaires de la part du salarié. Ce montant prend en compte les variables suivantes :

- La table de mortalité 2011/2013
- Sur la catégorie des salariés exclusivement en C.D.I
- Un taux d'actualisation de 1,30%
- Un taux d'évolution des rémunérations de 1,00%.
- Un taux de charges sociales de 38%.
- Un taux de turnover

En dérogation au plan comptable général, une partie de l'engagement retraite a été comptabilisée au cours de cet exercice pour un montant de 18.211,53 € dont 9.017 € en impactant directement le compte de résultat de cet exercice. Cette provision correspond au versement des indemnités des douze prochaines années (jusqu'au 31 décembre 2030) sans correction du taux de turnover et du taux de mortalité. La provision se détaille de la façon suivante :

Départ Volontaire à la retraite			
Année	Indemnités	Charges	Total
2019	684,54 €	260,13 €	944,67 €
2023	459,87 €	174,75 €	634,62 €
2027	3.155,07 €	1.198,93 €	4.354,00 €
2028	6.878,13 €	2.613,69 €	9.491,82 €
2029	108,27 €	41,14 €	149,41 €
2030	1.910,88 €	726,13 €	2.637,01 €
Total	13.196,76 €	4.288,64 €	18.211,53 €

h) Ventilation de l'effectif moyen (équivalent temps plein) au 31 décembre 2018

Catégories	Personnel salarié
Cadres	1
Non-cadres	18
Total	19

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.		Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	12 901.48	2 579.57
CORPORELLES		Terrains			
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			
		Installations techniques, matériel & outillage indust.	6 679.88		828.31
	Autres immos corporelles	Instal. généc., agencts & aménagts divers			954.46
		Matériel de transport	15 655.50		
Matériel de bureau & info., mobilier		3 057.32			
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	25 392.70		1 782.77
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations			
		Autres titres immobilisés			
		Prêts et autres immobilisations financières			
		TOTAL IV			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			38 294.18		4 362.34

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR		Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I			
		Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II		15 481.05	
CORPORELLES		Terrains				
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
		Inst.tech.. mat. outillage indust.			7 508.19	
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.			954.46	
		Matériel de transport			15 655.50	
Mat.bureau, info., mob.				3 057.32		
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III			27 175.47	
FINANCIERES		Part. évaluées par mise en equivalence				
		Autres participations				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts & autres immob. financières				
		TOTAL IV				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					42 656.52	

AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		8 219.93	1 185.53		9 405.46
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		2 507.22	1 295.06		3 802.28
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.		62.64		62.64
	Matériel de transport	95.67	3 131.10		3 226.77
	Mat. bureau et informatique, mob.	2 813.37	243.95		3 057.32
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		5 416.26	4 732.75		10 149.01
TOTAL GENERAL		13 636.19	5 918.28		19 554.47

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Terrains							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Inst. gales. agenc. am divers							
Mat. transport							
Mat. bureau mobilier							
Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Le tableau de variation des fonds associatifs ci dessous, n'inclut pas le résultat de l'exercice d'un montant de 18.498,45 €.

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	26 130.22			26 130.22
Écart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Écart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	132 755.37	18 498.45		151 253.82
Résultat comptable de l'exercice antérieur	18 498.45		18 498.45	
Subventions d'investissement non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAUX	177 384.04	18 498.45	18 498.45	177 384.04